

CONSEIL MUNICIPAL **DE LA VILLE DE MIRAMAS**

SÉANCE À PUBLIC RESTREINT DU 17 MARS 2021

La séance est ouverte à 18 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE. - Il est 18 heures. Mesdames et Messieurs, chers collègues, je rappelle à toutes et tous que nous sommes sous couvre-feu, mais normalement, avec votre attestation, il n'y a pas de problème. La convocation vous suffit pour éviter les 135 euros. Ce serait quand même le bouquet, d'autant plus que nous allons parler finances ! Cela va être le gros du morceau.

Madame Sophie PERRIER, Directrice Générale des Services. - Il faut taper « motif professionnel », et avoir la convocation du Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE. Sur votre attestation.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers salariés, nous allons commencer l'appel.

Madame Nadia ALI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs.

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Paulette ARNAUD – Éric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Viviane ROYER – Romain TONUSSI – Nicolas-Franck CHALENDAR – Gérard GÉRON – Laurence LEY.

Étaient absents et représentés : Monsieur et Madame,

Jacques BAUDOUX par Laëtitia DEFFOBIS

Fadela AOUMMEUR par Fernande REYNAUD

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Merci. Nous avons tout le monde. Tout le monde est là. C'est parfait. Le *quorum* est largement atteint.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Après l'appel des conseillers municipaux et des adjoints, comme désignation du secrétaire de séance, nous avons Madame Laëtitia DEFFOBIS qui a récemment téléphoné pour être candidate. Il n'y a pas d'autre candidat. Merci, Madame DEFFOBIS.

En l'absence de candidature supplémentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Madame Laëtitia DEFFOBIS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2021

Monsieur le MAIRE.- Nous avons ensuite la ratification du procès-verbal. Y a-t-il des questions particulières ? Nous le ratifions, et nous remercions toujours les services et la

dame qui est là-bas, derrière son ordinateur, et qui tape chaque mot, chaque lettre. Elle est au fond et peut lever la main. Nous pouvons la remercier aussi. Nous le ratifions donc à l'unanimité.

En l'absence de question particulière, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 3 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE.- Nous allons commencer les délibérations. Il y a donc évidemment un gros sujet. Je vais céder la parole directement pour le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2021. Monsieur Gérald GUILLEMONT.

B/ DÉLIBÉRATIONS

PÔLE RESSOURCES

N° 1 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2021

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonsoir.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture commentée du rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Donc, quelques mots sur le contexte national d'un point de vue économique, mais aussi sur la loi de finances. Bien sûr, l'année 2020 est

encore marquée par la pandémie. Des mesures de soutien massif pour faire face à la pandémie de la COVID-19 ont été mises en place par le Gouvernement. Sous l'effet de ces mesures et de l'impact de la crise sur les recettes publiques, le déficit public atteindrait 10 % environ du PIB (Produit Intérieur Brut) en 2020, après 2,1 % en 2019 pour 10,2 % du PIB en 2021. Lors de la discussion de la loi de finances, en pleine deuxième vague épidémique et de deuxième confinement, les prévisions économiques formulées étaient à un taux de croissance du PIB de 6 % en 2021, un déficit des comptes public d'environ 7 % après 10,2 % en 2020 et une dette publique de 112,4 % du PIB, après 119,8 % en 2020. S'agissant des collectivités territoriales, des dispositions très importantes nouvelles ont été inscrites dans la loi, à l'initiative du Gouvernement et adoptées par le Parlement. La taxe d'habitation est définitivement supprimée en 2021, en tant que recette fiscale pour les Collectivités territoriales. Elle est intégralement remplacée pour les communes par l'affectation de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les mécanismes budgétaires et fiscaux adoptés par le Parlement doivent assurer qu'un euro de taxe d'habitation sera remplacé par un euro de taxe sur le foncier bâti.

De plus, lors du Plan de relance de l'économie, adopté en septembre 2020, le Gouvernement a décidé de baisser de 20 milliards d'euros le montant des impôts de production payés par les entreprises, ceci en vue d'améliorer leur compétitivité face à la concurrence internationale. Pour le bloc communal, communes et EPCI, cela se traduit par une division par deux de la valeur locative des établissements industriels. Ce sont les établissements industriels qui, concernant les valeurs locatives, sont classés I.

Les communes vont perdre des recettes à hauteur de 1,75 milliard d'euros compensées intégralement par l'État. Mais cette décision gèle le taux à la valeur de 2020. En conséquence, les communes perdent à nouveau un levier de leur autonomie fiscale. De plus, l'histoire récente montre que les compensations versées par l'État sont sujettes à remise en cause par ce dernier au fil des crises des finances publiques.

Une autre mesure de la loi de finances pour l'année 2021 concerne la nationalisation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE). Cette taxe est une recette importante pour une commune comme la nôtre puisqu'elle nous rapporte autour de 420 000 euros en 2020. Elle est remplacée par la part communale de la taxe intérieure sur la consommation d'électricité. Elle est gérée par l'État (article 54 de la loi de finances). Les communes connaissent avec cette mesure une nouvelle réduction de leur marge de manœuvre, car le taux ne sera plus fixé par elles, mais par l'État.

L'État pourrait aussi dans l'avenir conserver une partie du produit. Nous avons donc un mouvement général, à l'initiative de l'État qui resserre son étreinte, en fin de compte, sur les recettes fiscales des collectivités territoriales.

Les mesures nouvelles concernant les taxes vont conduire à de complexes modifications de l'établissement des indicateurs financiers : le potentiel financier, le potentiel fiscal, l'effort fiscal. Ces indicateurs servent de base de calcul des dotations et fonds de péréquations, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) dont il est question maintenant.

C'est la principale ressource prélevée sur les ressources de l'État (prélèvements sur recettes) au profit des Collectivités territoriales. Cette dotation globale de fonctionnement est stable cette année pour l'État, avec un montant de 18,3 milliards d'euros attribués au bloc communal (communes et EPCI). Pour nous, c'est la Métropole.

En fait, la dotation globale de fonctionnement est stable depuis 2018, mais non revalorisée, ce qui entraîne une perte du pouvoir d'achat des collectivités territoriales. De plus, s'ajoute à la non-revalorisation en fonction de l'inflation, la non-prise en compte de la progression démographique. En l'absence d'abondement à la dotation globale de fonctionnement, l'État continue de redéployer les crédits en son sein et ainsi chaque année la commune de Miramas est pénalisée. Il augmente un petit peu la DSU (dotation de solidarité urbaine). Il augmente un peu la DTR (dotation aux territoires ruraux). Il baisse la dotation forfaitaire, ce qui fait que nous avons un petit peu de DSU, mais beaucoup moins de DGF. Au bout du compte, nous avons un recul, encore cette année, du montant de la dotation globale de fonctionnement.

L'État soutient aussi l'économie et les Collectivités territoriales dans la réforme de l'investissement à travers un dispositif qui s'appelle la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Elle est dotée de 570 millions d'euros dans le budget 2021.

Début septembre, le Gouvernement a adopté le plan France Relance de 100 milliards d'euros sur deux ans, il est inscrit dans la loi de finances pour 2021. Pour les Collectivités territoriales, près du tiers de ce montant est réservé. La dotation de soutien à l'investissement local a été majorée de 1 milliard d'euros d'autorisation d'engagement. Mais en même temps, il faut savoir que les conditions de versement des sommes qui sont inscrites dans le Plan de relance sont tellement draconiennes en termes de calendrier qu'il y a fort à parier qu'une grande partie de ce Plan de relance ne sera pas consommé.

Les Collectivités pourront investir entre autres 1 milliard dans la rénovation énergétique des bâtiments. Nous allons voir qu'il y a une véritable avancée, maintenant, de la

part de l'État, pour pousser et financer une partie des investissements à réaliser sur les bâtiments communaux pour s'engager dans la transition énergétique, et faire des rénovations profondes des bâtiments communaux, à commencer par les enveloppes.

Ainsi, nous pouvons maintenant traiter des dépenses qui vont être inscrites en section de fonctionnement pour le budget 2021.

La Commune maintiendra en 2021 un haut niveau de dépenses de fonctionnement, soit 1 807 euros par habitant, la moyenne de la statistique des communes de 20 000 à 30 000 habitants est de 1 393 euros par habitant. C'est-à-dire que nous conservons, pour le moment, un niveau de ressources par habitant qui nous permet de mener des politiques communales vraiment très larges et très tournées vers la solidarité.

Cette politique permet de mettre à disposition de nos administrés une gamme étendue de services, souvent gratuits ou dotés de tarifs modérés. Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses imprévues est anticipé à 47 000 000 euros. Pour le projet de BP (budget primitif), vous le verrez devant vous lors du prochain Conseil municipal.

Les charges à caractère général, qui s'inscrivent au chapitre 011, représentent dans le projet de budget 29 % des dépenses de fonctionnement. Le montant proposé au budget primitif, hors dépenses COVID-19 2021 estimées à 500 000 euros, est de 13 047 000 euros contre 12 142 000 euros au budget primitif 2020. L'augmentation des dépenses inscrites à ce chapitre est la résultante de plusieurs facteurs :

- la mise en œuvre de nouveaux services ou équipements destinés aux Miramasséennes et Miramasséens, dans le cadre de la mise en œuvre de notre programme municipal présenté en mars 2020 ;
- la mise en œuvre de mesures décidées par l'État ou par la Métropole ;
- un moindre impact en 2021 de la crise sanitaire sur l'activité des services.

L'augmentation des crédits à inscrire à ce chapitre, par rapport au BP 2020, nous conduira à un contrôle resserré de l'exécution budgétaire au cours de l'exercice.

Les charges de personnel, qui s'inscrivent au chapitre 012, proposées au vote du Conseil municipal, représenteront 56 % de dépenses réelles de fonctionnement soit 26 528 000 euros contre 26 987 000 euros au BP 2020. Les charges du personnel évoluent chaque année en fonction d'un grand nombre de facteurs, exogènes et endogènes. À effectif constant, les règles d'avancement des agents constitutives du statut de fonctionnaire territorial entraînent une augmentation mécanique de la masse salariale. Ce GVT (glissement-vieillesse-technicité) est évalué pour 2021 à + 0,7 %, soit 185 000 euros. Au cours de

l'exercice, la mise en œuvre du dernier volet de la réforme des carrières et des parcours professionnels (PPCR) produira une augmentation des dépenses de 61 000 euros. Elle concerne cette année les catégories C et A. Au titre des facteurs endogènes, il faut citer :

- la création d'un emploi de garde champêtre, indispensable pour lutter contre certaines incivilités ;
- l'ouverture de nouvelles places de crèche avec la création de la crèche de la Péronne avec, donc, l'ouverture de nouveaux postes de fonctionnaires pour pouvoir accueillir les enfants dans la nouvelle crèche la Péronne ;
- la création d'un accueil téléphonique unique ;
- ainsi que la création d'un emploi de directeur pour le pôle santé de la ville.

L'effectif des agents à temps complet, stagiaires, titulaires, contractuels devrait refluer légèrement, passant de 586 agents au 31 décembre 2020 à 578 agents au 31 décembre 2021.

Vous avez sous les yeux le tableau des effectifs qui varie de 2016 à 2021, et qui montre l'évolution, au fil des années, sachant qu'il y a eu des années où nous avons récupéré des agents du SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) en grand nombre (une trentaine). Ensuite, il y a eu des années, comme au 1^{er} janvier 2018, avec les transferts de compétences de la Commune vers la Métropole, nous avons des agents de la Commune qui ont été transférés dans les cadres d'emploi de la Métropole. Et puis il y a aussi un effort, engagé maintenant depuis plusieurs années pour mieux maîtriser l'évolution des dépenses de personnel, et dégager des moyens pour d'autres secteurs de la Commune.

L'évolution du nombre d'agents rémunérés conditionne directement l'évolution des dépenses. Vous avez donc sous les yeux le tableau qui montre les dépenses qui sont inscrites au chapitre 012 dans les différents comptes administratifs, sauf pour 2021 où, pour l'instant, il y a le dernier chiffre que nous devrions pouvoir mettre dans la maquette du BP.

De 2018 à 2020, l'augmentation en moyenne annuelle est inférieure à 1 %, ce qui témoigne de notre forte volonté à maîtriser l'évolution de cette dépense, sachant qu'en valeur, si nous tenions compte de l'inflation, nous serions en fait plutôt dans une légère compression.

Sur le chapitre « Atténuation de produit » sera inscrite la somme de 72 000 euros représentant notre contribution au fonds de péréquation intercommunal (FPIC).

Sur les autres charges de gestion courante, qui s'inscrivent au chapitre 65, la proposition budgétaire qui vous sera certainement présentée devrait être de 6 050 000 euros contre 6 242 000 euros au BP 2020. Ce chapitre comprend la subvention du CCAS pour

2 700 000 euros contre 2 900 000 euros au BP 2020. Je rassure tout le monde, je suis en étroit accord avec Anne-Marie CHAYOT, et ces 200 000 euros n'auront absolument aucune incidence sur les services rendus aux personnes, y compris en cette période où les sollicitations sont plus fortes en termes d'aide personnelle compte tenu de la crise sociale qui s'inscrit dans la crise sanitaire.

Ce chapitre comprend également l'ensemble des subventions versées aux clubs et associations, ainsi que les subventions aux associations apportant des prestations dans le cadre du Contrat de ville. En 2020, nous avons décidé de maintenir les subventions pour l'ensemble des associations, sans faire de retenue.

Les subventions, comme en 2020, sont maintenues au niveau de 2019, afin de permettre à ces structures de la vie locale de conserver leurs capacités à répondre aux attentes de leurs membres, et afin de maintenir une pleine activité en ces temps où le lien social est particulièrement important.

Les charges financières sont vues à 220 000 euros au BP 2021, et au BP 2020 nous avons inscrit 320 000 euros.

Les charges exceptionnelles ont été inscrites au BP 2020 à hauteur de 685 000 euros, en très forte augmentation par rapport au BP 2019, en raison des dépenses liées à la crise sanitaire. Pour l'exercice 2021, la prévision de dépense pour ces charges est ramenée à 500 000 euros.

Les produits des services (chapitre 70) consommés par nos administrés devraient rebondir en 2021 par rapport à 2020. En effet, comme vous avez pu vous en rendre compte, nombre de services ont été à l'arrêt pendant les deux périodes de confinement, et nous pensons que, cette année, les choses devraient quand même aller mieux, même si nous sommes dans des heures où chacun s'interroge sur ce que va faire le Gouvernement dans les jours qui viennent, mais nous pensons quand même que la recette concernant les produits des services sera un peu supérieure à celle du BP 2020, tout en sachant que, parfois, nous essayons de lire un peu dans une boule de cristal en ces matières.

S'agissant des impôts communaux, de l'attribution des compensations et des taxes qui s'inscrivent au chapitre 73, ce chapitre cumule à lui seul 41 500 000 euros sur un total projeté à 48 600 000 euros. Les impôts directs communaux, après la suppression de la taxe d'habitation en tant que recette pour les comptes communaux, il ne reste plus que la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties.

Le Parlement a voté, au sein de la loi de finances pour 2021, une actualisation des valeurs locatives de 0,2 % parce qu'en fait, l'inflation constatée en 2020 est à peu près de

ce niveau-là. Généralement, le Parlement vote des actualisations qui suivent peu ou prou – des fois c'est un peu plus, des fois c'est un peu moins – l'évolution de l'inflation.

Le dynamisme de la construction sur notre commune nous donne à penser que le volume des bases va encore cette année croître de 4 à 4,5 %, entraînant une hausse d'environ 400 000 euros de notre produit de taxe sur le foncier bâti.

Au sein de ce chapitre 73, la recette la plus importante reste l'attribution de compensation (AC) versée par la Métropole à chacune des communes membres. Cette attribution de compensation constitue pour les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité professionnelle unique (FPU) un versement d'une partie du produit des impôts économiques payée par les entreprises du territoire. Pour notre commune cette attribution a un montant constant depuis 2016 de 29 451 216 euros. Elle n'a pas été revalorisée, ce qui entraîne depuis 2016, une perte de son pouvoir d'achat d'environ 1 500 000 euros pour l'exercice 2021. Nous avons une recette importante non revalorisée de l'inflation qui constitue une source de régression de nos recettes qui, au fil des années, impacte fortement nos recettes.

L'année 2021 est de plus, une année très importante pour les relations entre les communes et la Métropole. Avant le 31 décembre 2021, doit être construit entre les communes et la Métropole le nouveau pacte financier et fiscal. Ce pacte aura à traiter du montant des attributions de compensations (AC), de la fiscalité métropolitaine (dont la TEOM), mais de bien d'autres aspects comme les enveloppes d'investissement sur les territoires. Ce pacte devait être signé avant la fin 2020, mais en raison de la pandémie, des lois rectificatives ont été prises au fil de l'année. Elles ont traité ce sujet-là, et ont reporté – en fin de compte – pour les EPCI qui doivent mettre en place ces pactes, la date au 31 décembre 2021.

Il y a là un enjeu crucial pour Miramas et pour la Métropole.

En ce qui concerne les dotations et participations (chapitre 74), le chapitre accueille les inscriptions des dotations de l'État, qui seront à nouveau pour cet exercice, en diminution. La perte pourrait être d'environ 100 000 euros. Là, nous faisons directement allusion à la dotation globale de fonctionnement.

Les compensations versées pour les exonérations de la taxe sur le foncier bâti sont également vues en légère diminution.

Les recettes attendues du sport scolaire, du Contrat Enfance et Jeunesse sont particulièrement difficiles à prévoir. En revanche nous avons inscrit en recettes une subvention de 700 000 euros en provenance de l'Union européenne au titre du soutien à l'effort consenti en

2020 par la Commune, dans la crise sanitaire. Au total, ce chapitre est crédité au BP 2021 de 4 940 000 euros contre 5 217 000 euros au BP 2020.

S'agissant des autres produits de gestion courante (chapitre 75), ce chapitre a été crédité en 2020 d'importantes recettes provenant de notre assureur pour le paiement des travaux de reconstruction de la salle de gymnastique du Cosec Saint-Suspi. Les recettes perçues pour la mise en œuvre de conventions de gestion passées entre la Commune et la Métropole connaîtront cette année, un net reflux. C'est-à-dire que nous avons moins de conventions de gestion actuellement en cours pour les travaux et pour gérer les compétences métropolitaines.

Au total les recettes prévisionnelles à inscrire au BP 2021 sont estimées à 540 000 euros contre 1 159 000 euros au BP 2020. Effectivement, c'est un chapitre qui accueillait des recettes, non pas exceptionnelles, mais qui ne se reproduisent pas.

En synthèse, le total des recettes réelles est vu à hauteur de 48 627 000 euros contre 48 382 000 euros au BP 2020. Vous avez donc l'historique depuis 2016 du compte administratif, et vous voyez que, depuis 2019, nous sommes quasiment maintenant sur un plateau en termes d'évolution des recettes. Il faut espérer qu'*a minima*, nous ne soyons pas en compression, mais que nous puissions quand même obtenir, notamment avec le produit des impôts locaux, une légère augmentation, au fil des années, de nos recettes réelles de fonctionnement.

Depuis l'exercice 2018, qui a vu une diminution de l'attribution de compensation de 2 600 000 euros en raison de transferts de compétences de la Commune vers la Métropole, nos recettes de fonctionnement sont stagnantes et donc en perte de pouvoir d'achat du fait de l'érosion monétaire. Pour rappel, en 2018, sur les 2 600 000 euros de pertes de recettes sur l'attribution de compensation dues à des transferts montants de compétences de la Commune vers la Métropole, la principale charge communale financière qui a été transférée à la Métropole, c'était notre contribution au financement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), pour lequel nous versions chaque année 2 250 000 euros. Notre contribution au SDIS était quand même vraiment très élevée, notamment en raison de notre potentiel financier. Il a été transféré à la Métropole, et la Métropole, pour le même montant, a versé l'attribution de compensation.

Malgré la crise sanitaire, la Commune a bénéficié de ressources financières stables en 2020, et elles devraient le rester en 2021 si nous obtenons la subvention espérée de 700 000 euros de l'Union européenne. Donc, globalement, nous ne sommes pas complètement

impactés par la crise sanitaire hormis les dépenses qui ont été faites pour la COVID-19 qui, en fin de compte, ont été financées sur le fonds de roulement.

Passons maintenant aux investissements. Le premier chapitre à traiter, c'est le remboursement du capital des emprunts et des dettes assimilées. Vous avez le tableau.

Le montant des annuités des dettes, calculé par les services, en capital, dues au titre de l'exercice 2021 devrait s'élever à 1 574 000 euros.

Au 1^{er} janvier 2021, la Commune poursuit le remboursement de deux prêts : la dette du SAN qui nous a été transférée par la Métropole et le prêt que nous avons voté fin décembre dernier, et que la Banque Postale nous a consenti, de 3 800 000 euros à taux fixe.

Au budget primitif 2021, nous proposerons au Conseil Municipal d'inscrire un emprunt de 3 000 000 euros. Cet emprunt sera souscrit en cours d'année, autant que de besoin. Vous savez que le BP, en fait, ce sont des autorisations de crédits qui sont mis à disposition de l'ordonnateur (le Maire de la Commune), qui en fait usage si nécessaire. Bien sûr, notre budget a vocation à être exécuté dans sa totalité, mais il y a quand même un certain nombre de dépenses, et notamment des dépenses sous forme de mobilisation d'emprunt, qui peuvent être mobilisées, ou pas, en fonction de l'avancement – en fin de compte – des travaux et du paiement des entreprises.

L'important programme de renouvellement de nos équipements, ajouté aux dépenses courantes d'équipements (achat de biens meubles, grosses réparations sur l'ensemble du patrimoine, des mises aux normes de plus en plus nombreuses, des adaptations demandées par les services, par les élus, par les usagers), conduira la Commune à accroître ses efforts pour maintenir son épargne et obtenir des subventions importantes de ses partenaires, des Collectivités territoriales et de l'État, afin de maintenir le recours à l'emprunt dans un volume maîtrisé.

S'agissant des dépenses d'équipement, la Commune continue d'accroître, année après année, sa capacité à réaliser son programme d'équipement et, au sein de ce programme, la conduite d'opérations de plus en plus lourdes : nouvelles écoles, rénovation de la salle des fêtes, rénovation de bâtiments sportifs, rénovation de groupes scolaires. Pour cela, elle a renforcé ses services, qu'il s'agisse du service Projet, des régies Travaux du centre technique, du service de la commande publique, de la Direction des finances ou de services gestionnaires et enfin, y compris du service qui s'occupe des contentieux.

Pour l'exercice 2021, les crédits pourront être ouverts pour financer les dépenses d'équipement à hauteur de 14 000 000 euros TTC.

Les principaux postes de dépenses d'équipement sont :

- les achats de biens/mobilier ;
- les investissements de maintien ou d'adaptation sur l'ensemble du patrimoine ;
- les acquisitions foncières et immobilières ;
- les participations financières ;
- les projets structurants que sont : la rénovation énergétique du groupe scolaire Carraire ; la rénovation totale de la salle des fêtes ; les études pour la construction de la nouvelle école Van Gogh ; la construction de deux tennis couverts sur les terrains de Molières ; la réalisation d'un nouveau terrain de football synthétique.

Dans les années 2022, 2023 et 2024, les projets structurants vont entrer en phase travaux, ce qui va accroître fortement les montants à financer. Les sommes qui sont inscrites pour 2021, 2022, 2023 et 2024 témoignent surtout, en fin de compte, des changements de profil profonds, importants, de la nature des investissements que réalise la Commune. Après un mandat qui va de 2014 à 2020 où nous dépensions autour de presque 10 millions d'euros par an, et où nous n'étions pas encore en capacité de conduire des opérations extrêmement lourdes, à part celle que nous avons réalisée en 2020 et qui était la requalification du parc urbain de la Carraire pour 1,6 million d'euros, et même y compris en 2019 ou 2018 – je ne sais plus – la reconfiguration du groupe scolaire Jean Moulin. Nous avons transformé l'école primaire Jean Moulin en groupe scolaire en mettant une maternelle avec. Donc, au fil des années, les services ont acquis des capacités à pouvoir, maintenant, gérer de gros programmes de restructuration ou de constructions nouvelles sur le patrimoine communal, que ce soit pour le sport ou pour les écoles puisque ce sont effectivement les deux grands secteurs (les deux grands domaines) qui vont consommer des crédits dans les années à venir.

Là, nous allons donc franchir une marche, et c'est d'ailleurs l'une des raisons qui justifient que nous ayons recours à l'emprunt parce que ce ne sont pas des programmes que nous pouvons financer par la consommation du fonds de roulement. Ce sont des programmes qui, ensuite, pendant 20 ans, produisent leurs effets.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, pour financer ses dépenses d'investissement la Commune dispose de nombreux leviers. En premier lieu, les subventions et fonds de concours octroyés ou mis en place par les collectivités territoriales et l'État. Pour l'exercice 2021, nous allons mettre en place pour la première fois un fonds de concours métropolitain à hauteur de 1 300 000 euros. « Fonds de concours », c'est l'autre façon de dire

« subvention » de la Métropole à la Commune. Cette subvention est libre d'emploi. Nous en usons comme bon nous semble et, effectivement, elle sert à financer des travaux sur le patrimoine communal.

La Commune sollicite fortement l'État pour bénéficier pleinement des fonds nouveaux qu'il a mis en place dans le cadre du plan France Relance doté de 100 milliards d'euros. En 2020, l'État nous a attribué une subvention de 2 500 000 euros pour abonder le financement de la rénovation énergétique du groupe scolaire la Carraire. Nous avons déposé une demande pour le financement de la rénovation de la salle des fêtes, toujours auprès de l'État. Nous sollicitons également le Département, qui vient compléter à hauteur de 800 000 euros sa subvention pour la rénovation du groupe scolaire de la Carraire. Nous discutons aussi avec le Conseil Régional de la région Sud PACA pour qu'il puisse venir abonder nos financements de nos investissements.

En 2021, nous devrions encaisser 900 000 euros du fonds de compensation de la TVA. Notre épargne va être sollicitée à hauteur de 3 400 000 euros. Enfin, le bouclage sera opéré vers la fin de l'année par la souscription d'un emprunt de 3 000 000 euros. Les recettes et les dépenses en section d'investissement seront proposées au Conseil Municipal pour ce BP à hauteur de 18 500 000 euros contre 18 800 000 euros au BP 2020.

De tout ceci découlent des mouvements dans l'épargne et dans l'endettement de la Commune. L'accroissement des dépenses courantes d'une part, et la stagnation des recettes courantes d'autre part, principalement pour cet exercice qui demeure exceptionnel en raison des conséquences de la crise sanitaire, conduisent à une baisse de nos soldes intermédiaires de gestion. Vous avez donc les chiffres dans ce tableau. Cela conduit aussi à des modifications de l'épargne de gestion, de l'épargne brute, et de l'épargne nette.

L'exécution budgétaire, tout au long de l'année 2021, sera conduite en vue d'améliorer le montant de nos épargnes. Le maintien d'un bon niveau d'épargne est nécessaire pour réussir l'important programme d'investissement à conduire durant la mandature.

L'endettement de la Commune, à l'issue de l'exercice 2021, en fin d'année restera très faible. Si nous sommes conduits à souscrire l'emprunt de 3 000 000 euros dont il a été question plus haut, la dette communale atteindra 12 000 000 d'euros au 31 décembre 2021, soit 444 euros par habitant contre 1 100 euros par habitant pour la moyenne des communes comparables. Vous avez les chiffres sur les sites du Gouvernement. Tout cela est donc du domaine public.

De plus, le poids des intérêts est désormais très faible en raison des conditions favorables à l'échelle européenne pour emprunter.

En conclusion, la crise sanitaire est toujours forte et prolongée. La vaccination massive de la population est la seule mesure capable, à l'horizon de l'été prochain, de nous conduire à un retour progressif à une vie normale. Les finances de la Commune seront à nouveau affectées par cette crise sanitaire en dépenses et en recettes. Si la situation l'exige, nous conservons une capacité financière à prendre de nouvelles mesures de protection des Miramasséennes et Miramasséens. C'est-à-dire, concrètement, faire appel à notre fonds de roulement.

Cependant, l'impact financier de la crise ne sera pas d'une ampleur telle qu'il empêche notre commune de mettre en œuvre ses politiques : maintien en étendue et en qualité des services à la population. Cela commence avec les crèches, les écoles, le sport, la culture, l'animation des quartiers, les politiques de propreté, le soutien à la vie associative et, bien sûr, la sécurité publique.

Mise en œuvre de notre programme présenté en mars 2020 : nous avons commencé en 2020, et nous allons accélérer en 2021. Au sein de ce programme : accélération des mesures pour le développement durable et la transition écologique, poursuite des opérations d'aménagement nécessaires à l'accueil de nouvelles entreprises créatrices d'emplois.

Les recettes évolueront peu, conduisant à une maîtrise plus forte encore des dépenses de fonctionnement. Le besoin croissant de financement de nos dépenses d'équipement sera couvert par une recherche accrue de subventions dans un contexte de Plan de relance de l'État et du Département, par un maintien de notre autofinancement et par un recours maîtrisé à l'endettement. Cette année, à nouveau, les recettes de la Commune seront gérées sans augmentation des impôts communaux ou de l'impôt local puisqu'en gros, il ne reste que la taxe sur le foncier bâti des propriétés privées.

Je vous remercie.

Monsieur le MAIRE - Très bien. Vous vous étiez engagé sur 35 minutes. 40 minutes, c'est bien. Y a-t-il des interventions sur le ROB ?

Je pense que c'était très clair. Chacun a les chiffres. Franchement, je dirai simplement – je ne veux pas faire long – qu'il est vrai que l'environnement est instable. Voilà. J'enfonce une porte ouverte. Il est très difficile de savoir comment les choses vont se passer dans les mois et les années qui viennent. Il est sûr que, de toute façon, nos recettes des collectivités territoriales de l'État ne s'inscriront pas à la hausse. Ça, je pense que nous l'avons tous compris, et cela date déjà d'il y a un moment, et je pense que dans ce contexte, dans cette réforme aussi et particulièrement dans la situation de la Métropole sur le plan financier et dans

le cadre de la Loi 3D (Décentralisation, Différenciation et Déconcentration) qui semble être en préparation sur une nouvelle décentralisation, nous serons très attentifs parce qu'une très large partie de nos recettes dépendent des attributions de compensation.

Tout ce système entraîne notre ville et le Conseil municipal – c'est la proposition que nous faisons – finalement à travailler sous la forme de trois règles.

- La première, c'est s'adapter. Je pense que ceux qui ont du mal à s'adapter aujourd'hui par rapport aux réformes, par rapport à la COVID-19, etc. auront de grosses difficultés.

- La seconde consiste à continuer de s'améliorer : améliorer le développement durable, améliorer la gestion à long terme, améliorer les services, et je veux rendre honneur aux services de la Ville qui font un travail tout à fait remarquable.

- Et puis, il faudra innover parce que notre ville innove, et qu'il faut qu'elle continue de le faire dans différents domaines en anticipant – nous en reparlerons dans quelques mois – de futures taxes qui nous arrivent notamment sur les déchets. Nous essayons d'y travailler pour obtenir un certain nombre de résultats.

En bref, en maintenant un service public de qualité, en maintenant l'aide aux associations, en maintenant la présence forte de la Ville dans tous les secteurs de la vie. Nous essayons de trouver notre chemin, et cela passera forcément par des mutualisations. Ce seront forcément aussi un certain nombre de règles de gestion et cela, sans augmenter les impôts. Ce n'est pas un dogme, que de ne pas augmenter les impôts, mais c'est aussi une constatation du fait que le pouvoir d'achat des Miramasséens ne s'est pas envolé non plus, et qu'il faut que nous fassions attention à cela.

Donc, je remercie Gérald GUILLEMONT et les services d'avoir beaucoup travaillé sur cette situation et, si vous n'avez pas de question, je vais donc passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(30 «Pour Miramas» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 3

(2 «Le Renouveau pour Miramas» + 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR»)

N° 2 – CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE MIRAMAS À LA LABELLISATION « CITÉS ÉDUCATIVES »

Rapporteur : Madame Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Madame Monique TRINQUET.- Je peux vous dire que le travail initial de diagnostic a été un travail très lourd, très important de la part de tous les services et de la part de tous les partenaires.

Monsieur le MAIRE.- Et notamment des institutrices et instituteurs, et du monde de l'Éducation. Je pensé qu'il fallait conclure là-dessus parce qu'ils se sont largement engagés.

Madame Monique TRINQUET.- Voilà. Il y a l'Éducation, l'État...

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des financements complémentaires, dans cette opération, qui pourraient arriver ?

Madame Monique TRINQUET.- Normalement oui. Pour le moment, nous déposons notre dossier. Nous saurons au mois de mai, juin prochain. Nous devrions être retenus puisque nous avons été présélectionnés. Après, quand nous aurons retenu tous les projets, il y aura des financements qui arriveront.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Oui, ce ne sera pas une question, mais une proposition sur la délibération.

Monsieur le MAIRE.- Oui, je vous en prie.

Monsieur Gérard GÉRON.- Bien évidemment, nous voulons nous associer à ce que vient de dire Monique TRINQUET parce que les enseignants font ce travail difficile dans un contexte qui, comme pour beaucoup de salariés, est particulièrement difficile.

Monsieur le MAIRE.- C'est vrai.

Monsieur Gérard GÉRON.- Mais pour eux, elles ne le sont pas uniquement du fait de la COVID-19. Elles le sont du fait de leurs conditions de travail à l'intérieur de l'Éducation nationale, et du fait du sort qui leur est réservé par le Gouvernement.

Monsieur le MAIRE.- Je suis d'accord.

Monsieur Gérard GÉRON.- Donc, voilà notre déclaration :

« Toutes les municipalités passées à Miramas ont affirmé des ambitions éducatives, et la crise sociale, les difficultés des familles et de la jeunesse, le poids de l'échec scolaire, les difficultés économiques accrues conduisent de nombreuses municipalités à réviser leur politique en matière éducative. Les recherches de solutions locales sont multiples et variées. Elles conduisent et contraignent le Gouvernement à prendre la décision d'apporter à ces politiques une aide financière sur le thème du label « Cité éducative ». Un gouvernement – je ne citerai que Monsieur Blanquer et Monsieur Macron – dont la politique en la matière est largement contestée par l'ensemble des organisations syndicales professionnelles, scolaires et éducatives, et les organisations familiales. Pour nous, les aides de l'État reviennent à constater que le bourreau propose de la morphine pour que nous ne ressentions pas les effets de son forfait, mais les dégâts sont là. Pour les familles, les jeunes, les enseignants, les professionnels de l'Éducation, et bien d'autres, et les administrations communales.

Les dégâts sont là. Il est clair qu'il faudra faire preuve de beaucoup de pugnacité et d'inventivité pour apporter, dans un contexte difficile, de justes et véritables solutions. Tout en condamnant l'effet d'annonce gouvernementale, nous soutenons donc l'intention formulée d'une approche systémique, seule solution permettant de faire converger les responsabilités éducatives pour une ville juste pour tous, mais tout autant exigeante pour chacun ».

Monsieur le MAIRE.- Cela me va très bien. Nous pourrions même signer le même document.

Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y a pas d'autre intervention. Nous passons au vote.

En l'absence de commentaire supplémentaire, il est procédé au vote.

Monsieur le MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Monsieur le MAIRE.- Madame Anne-Marie GACHON.

N° 3 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE L'ASSOCIATION « MIRAMAS BOXING ACADEMY » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien merci. Donc, nous continuons. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame Laurence LEY.

Madame Laurence LEY.- Bonsoir. Quelques petites précisions : pourriez-vous nous présenter un état précis du panel des clubs de boxe sur Miramas : leurs noms, leurs effectifs ? Quelle est la date de création de ce club ? Pourquoi une mise à disposition pour ce club ? De quel service vient cet agent ?

Monsieur Éric MARCHESI.- Très bien. Alors, cette mise à disposition, entre dans le cadre des mises à disposition que nous avons dans d'autres clubs de la Ville. Il en existe un certain nombre restreint. Dans le Boxing club, il y est depuis...

Monsieur le MAIRE.- Presque 10 ans.

Monsieur Éric MARCHESI.- C'est un renouvellement de convention. La dernière avait été conclue pour trois ans, je crois, et nous renouvelons cette mise à disposition comme nous le faisons à chaque fois.

Monsieur le MAIRE.- Mais je pense que la question n'est pas tout à fait celle-là. Ce que je vous propose, c'est que nous allons vous faire cet état. Nous allons vous préparer cela avec le service des sports. Nous allons vous indiquer combien il y a d'associations, le nombre d'associations qui se sont éteintes au fil du temps, le nombre de celles qui se sont rallumées. Après, pour connaître le nombre d'adhérents qu'il y a dedans, il faut que nous interrogeons toutes les fédérations de boxe pour le savoir parce que vous savez que c'est chaque fédération particulière. Nous allons donc vous préparer cela, Madame LEY. Nous demanderons à l'OMS (Office Municipal des Sports) de nous « filer » un coup de main pour les chiffres s'ils les ont.

Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur TONUSSI.

Monsieur Romain TONUSSI.-Je viens de remarquer à l'instant, en fait, qu'il s'agit d'un agent de catégorie C dans une filière administrative. N'aurait-il pas fallu un agent d'une autre filière parce qu'entre un administratif et un entraîneur sportif... ?

Monsieur le MAIRE.- Alors, l'agent est dans la filière administrative. Il est – je pense que je ne me trompe pas – sur la politique de la Ville, et il peut y avoir des agents administratifs qui ont aussi des compétences sportives. Nous en avons quelques-uns qui, même, exercent en dehors de la ville de Miramas. Ils peuvent être entraîneurs de foot, etc. Voilà.

Nous vous ferons un état, Madame LEY. Je sais que la boxe est un sujet.

Madame Laurence LEY.- Aurai-je aussi la réponse sur les raisons de la mise à disposition d'un agent pour ce club ?

Monsieur le MAIRE.- Oui, tout à fait, tout à fait. Nous vous les mettrons, y compris les fois d'avant quand nous les avons votées. Très bien. S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote. S'il y a d'autres questions, nous y répondrons.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 4 –APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE L'ASSOCIATION « OFFICE DE TOURISME DE MIRAMAS » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON.- C'est la convention de mise à disposition de personnel à titre onéreux auprès de l'association Office de tourisme de Miramas. C'est exactement la même chose que sur la délibération n° 3.

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Madame LEYDER, est-ce que vous êtes d'accord avec cela ? En êtes-vous sûre ?

Madame Christiane LEYDER.- Tout à fait, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE.- En plus, vous avez pu discuter avec la Métropole pour mettre d'autres personnes, m'a-t-on dit ?

Madame Christiane LEYDER.- Voilà !

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Que nous ne paierons pas !

Madame Christiane LEYDER.-Que nous ne paierons pas !

Monsieur le MAIRE.- Très bien.

Madame Christiane LEYDER.- C'est parfait.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières sur l'Office du tourisme ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Monsieur le MAIRE.- Madame Anne-Marie GACHON, nous continuons. Ce n'est pas une approbation, cette fois.

N° 5 –ABROGATION DES DÉLIBÉRATIONS N° 195-2016 DU 23 NOVEMBRE 2016 ET N° 110-2020 DU 10 JUILLET 2020 PORTANT SUR LE POSTE DE TECHNICIEN CONTRÔLE ET GESTION DES TRAVAUX – CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN « RESPONSABLE DU PÔLE INTERVENTIONS DOMAINE PUBLIC/CADRE DE VIE »

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est donc un agent qui a pris des responsabilités. Bien y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

VILLE A VIVRE

**N° 6 – PRÊT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX OU DE GESTION COMMUNALE –
DÉCISION RELATIVE À LA GRATUITÉ DE L'OCCUPATION PAR LES PERSONNES
VISÉES À L'ARTICLE L.2144-3 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

Rapporteur : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- C'est une possibilité que nous avons, mais elle pourrait aussi être faite à titre onéreux, mais le choix du Conseil municipal est de proposer la gratuité du domaine public.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Avez-vous des questions particulières ? Pas de question. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Monsieur le MAIRE. - Éric MARCHESI.

VILLE D'AVENIR

N° 7 – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE RÉGIONALE POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX OU COMMUNAUTAIRES PAR LES LYCÉES PUBLICS OU PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT – ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Très bien, mais ce n'est pas la région PACA, mais la Région Sud. Il faut faire attention, sinon on n'aura pas de subvention.

Y a-t-il d'autres questions ? Nous pouvons passer au vote.

En l'absence question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 8 –APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE, À TITRE GRATUIT, ENTRE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE – PROVENCE/CONSEIL DE TERRITOIRE ISTRES OUEST PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE COMPÉTENCE COMMUNALE ACCUEILLANT DES PUBLICS JEUNES

Rapporteur : Madame Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Paulette ARNAUD.- Je voulais juste signaler que, malgré la fermeture des établissements culturels, la médiathèque est ouverte, mais elle fonctionne avec difficulté. Les actions culturelles se poursuivent le mieux possible avec les écoles. Pour la médiathèque, ce sont prochainement 38 classes qui vont participer dans le cadre de « Lire et Grandir » avec les collèges et, côté Théâtre, puisque les enfants ne peuvent plus aller au théâtre, le théâtre va dans les classes, y compris dans les centres aérés le mercredi. Nous essayons donc de faire cela autant que possible.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Il n'y a pas de question particulière. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Monsieur le MAIRE.- Monsieur Éric MARCHESI, décidément !

N° 9 –VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2021 À L'ASSOCIATION CAP SPORT

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Est-ce le sport en entreprise ?

Monsieur Éric MARCHESI.- C'est cela.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions particulières ? Oui, Madame Laurence LEY ?

Madame Laurence LEY.- Nous avons également besoin de quelques précisions. Je pense que j'aurai la même réponse.

Monsieur le MAIRE.- Ce n'est pas sûr.

Madame Laurence LEY.- Quel est le statut juridique de cette association ? Quel en est le budget ? Quel est son nombre de salariés ? Quelles sont les filières de formation ? Combien d'emplois ont-ils été créés depuis son intervention à Miramas ? Quel est le bilan concret sur sa contribution au développement économique à Miramas ?

Monsieur le MAIRE.- Alors, des salariés, ils n'en ont pas, sauf ce contrat de qualification, si je ne dis pas de bêtise. Ils ont donc un contrat de qualification. Cette structure est ce que l'on appelle une « structure d'économie sociale » puisque cela s'appelle un PTCE (pôle territorial de coopération économique). C'est un peu à la demande des entreprises d'Ouest Provence que cette proposition avait été faite sur Miramas. Elle avait été retenue. Ils ont fait, Madame LEY, deux manifestations très importantes avec l'ensemble des entreprises du secteur puisqu'ils développent l'idée – évidemment parallèle à ce que nous souhaitons – du développement du sport en entreprise.

Leur budget tient dans un mouchoir de poche.

Monsieur Éric MARCHESI.- Oui, je crois que ce sont quelques milliers d'euros.

Monsieur le MAIRE.- Ce sont 8 000 euros. Ensuite, ils vont chercher des subventions diverses et variées et ensuite, ils mettent en relation les entreprises et les clubs sportifs. D'ailleurs, nous avons fait une réunion avec Monsieur Éric MARCHESI et Madame Nadya ALI ainsi que l'OMS pour trouver le bon circuit.

Monsieur Éric MARCHESI.- Oui. Nous relançons donc cette association qui existe et a été créée assez récemment puisque c'était il y a quatre ans. Comme nous tous, elle a subi de plein fouet, à cause de la COVID-19, un ralentissement de ses activités. Nous avons donc décidé de relancer cela début 2021. C'est une association qui organisait aussi et qui va organiser un forum annuel qui rassemble l'ensemble des acteurs économiques et sportifs

d'entreprise pour privilégier ce que vient de dire Monsieur le Maire, c'est-à-dire le sport en entreprise, mais aussi le développement de l'emploi sportif, l'arrivée – si possible – d'entreprises des métiers du sport sur Miramas, etc. Il y a donc un ensemble d'actions qui sont générées par cette association, mais qui reprend ses activités après une pause.

Monsieur le MAIRE.- Pour être encore plus précis, Madame LEY, je vais vous dire aussi qu'il y a des compositions de groupements de structures qui sont présents. Il y a le vice-président de la ligue de Handball, le directeur du groupe Propulse qui est une très grosse association d'économie sociale et solidaire. Il y a le président du golf, Monsieur René FANO. Il y a le manager du Village des marques, Madame Michela FRATTINI, il y a l'Athletic club de Miramas, il y a des chefs d'établissement de Fontlongue, me semble-t-il. Il y a le chef d'établissement (le Proviseur) du lycée Jean Cocteau. Il y a le président de l'OMS. Il y a aussi le président du club Open, Monsieur Rémi JOURDAN qui est le président de l'association des chefs d'entreprise – reprends-moi, Jérémie – de l'ouest de l'étang de Berre, c'est-à-dire sur les cinq communes. Et il y a un certain nombre d'autres personnes qui travaillent.

L'idée, c'est de développer l'activité Sport dans le domaine de l'entreprise, c'est aussi d'essayer de capter un certain nombre d'entreprises qui pourraient s'implanter sur la ville de Miramas, notamment parce que le sport y est très développé. Cette structure fonctionne donc avec un budget très limité. Ce sont des bénévoles, et il n'y a que ce contrat de qualification sur lequel nous n'aurions même pas dû intervenir. Si l'État avait été à l'heure, nous n'aurions pas dû apporter de trésorerie pour pouvoir le payer.

Monsieur Éric MARCHESI.- C'est cela.

Monsieur le MAIRE.- Ai-je répondu ? Il y a eu déjà deux grandes manifestations, et une autre qui aura lieu, je crois, si tout va bien, au mois de septembre ou octobre prochain avec des chefs d'entreprises. Muriel HURTIS était venue expliquer les banques, etc. Je note que le développement du sport en entreprise, notamment au Village des marques, mais dans d'autres entreprises également, fonctionne, y compris avec des salariés de la Ville. C'est donc une bonne chose. C'est la création d'une structure permettant de dialoguer avec le monde économique autour de l'idée du sport. Il y a évidemment la pratique sportive et tout ce qu'elle apporte, mais pour cela, il y a des gens beaucoup plus spécialistes que moi, mais nous pensons qu'il y a aussi une économie du sport qui existe et sur laquelle nous travaillons beaucoup parce que nous pensons qu'il y en aura énormément, comme par exemple, l'École Nationale des Métiers du Sport qui est arrivée sur Miramas et qui se développe bien puisqu'elle va également monter en gamme sur le plan des diplômes, et cela permet de former tous les gens qui vont travailler, soit dans les clubs de vacances, en termes de gestion, soit des

réparateurs de vélo à Décathlon, soit des managers de magasins. Il y a tout un tas d'activités. Nous, nous sommes plutôt intéressés, parce que cela offre des débouchés pour les jeunes.

Madame Laurence LEY.- Merci.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame. S'il n'y a pas d'autre question, je passe au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 10 – PLAN ÉDUCATIF LOCAL 2021-2025

Rapporteur : Madame Margarita ACKE

Madame Margarita ACKE.- Bonsoir. Ce rapport concerne le Plan Éducation Local. Il faut savoir que l'une des principales priorités de la Ville est de mettre en place tous les dispositifs possibles pour la réussite scolaire puis professionnelle de toute notre jeunesse, d'où l'importance de la reconduction pour cinq ans du Projet Éducatif Local pour 2021 à 2025.

Ce sera aussi, il faut le noter, une aide indispensable par rapport à l'impact de la crise sanitaire dans l'éducation de nos jeunes générations.

Madame Margarita ACKE procède à la lecture du rapport.

Madame Margarita ACKE.- Il faut ajouter qu'il articule son action avec des partenaires locaux comme la Région, le Département, ou la CAF entre autres.

Madame Margarita ACKE poursuit sa lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 11 – PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2020/2 021

Rapporteur : Madame Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ?
Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Je lis la délibération, et au chapitre 5 (au paragraphe 5, pardon), je lis : « *Le PEDT couvrira l'année scolaire 2020-2021, et pourra être reconduit en fonction des résultats de l'évaluation qui sera réalisée* ». Je n'ai rien dit sur la délibération précédente, mais j'interviens là parce que tout cela est lié, notamment dans le cadre de votre politique éducative dont nous avons parlé tout à l'heure puisque ce sont des outils qui sont à disposition.

Monsieur le MAIRE.- Bien sûr.

Monsieur Gérard GÉRON.- Si vous allez dans le document annexe à cette délibération, vous allez trouver le Projet Éducatif de Territoire 2020-2021, sauf qu'il manque un élément important, c'est l'analyse des résultats de l'année précédente. Il n'y a rien dessus. J'ai cherché, mais je n'ai pas trouvé.

Je continue. Je n'en ai pas pour longtemps. Dès lors que nous sommes dans une démarche de projet, une démarche de projet, cela fonctionne toujours de la même manière : premièrement, on fait une analyse de la situation de départ. Ensuite, on définit les actions, on les met en œuvre, et on met en place une évaluation finale.

Monsieur le MAIRE.- Mais nous l'avons déjà votée, l'évaluation.

Monsieur Gérard GÉRON.- Pour voir si les choses ont bien fonctionné, en boucle et en circuit. Donc, où est-ce que nous nous trouvons, et quels sont les résultats de l'année précédente ?

Monsieur le MAIRE.- N'avions-nous pas déjà voté l'évaluation ?

Madame Monique TRINQUET.- Les évaluations sont faites régulièrement par les services. Nous avons des réunions de pilotage régulièrement. Le document d'évaluation n'a pas été joint, mais nous pourrions vous le faire passer. Le travail est suivi et nous continuons. Il y a des comités de la régularisation des reconductions, et le travail réel d'évaluation est fait régulièrement.

Monsieur le MAIRE.- Mais ce n'est pas la question. Monique, il faut rappeler – parce que j'entends votre question, et elle est juste – ce que Monsieur Gérard GÉRON a peut-être oublié, à savoir que l'évaluation n'est pas faite par la Ville, malheureusement. Elle est conjointe, mais elle est principalement faite par la CAF, les financeurs – c'est pour cela que je demandais à Monsieur RICARD –, par la Préfecture et par l'Éducation nationale. Ce n'est donc pas forcément au même moment où nous faisons la délibération, mais peut-être qu'il sera plus judicieux pour les années qui viennent de faire passer la délibération – il faut voir le délai avec eux – avec l'évaluation à l'intérieur. C'est très juste. Merci beaucoup.

Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire supplémentaire, il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»

+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

N° 12 – FONDS D'INITIATIVES ÉCOLOGIQUES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions sur cette action magnifique ? Non. Nous passons au vote. Oui, Madame Laurence LEY ?

Madame Laurence LEY.- Oui. Quel est le montant du fonds pour l'année 2021 ? Vous nous parlez de trois projets. Or seuls deux apparaissent. Gérer les clôtures semble incomber au propriétaire et non à l'association. Ce n'est pas un projet de transition écologique.

Comment s'est faite la sollicitation associative miramasséenne pour bénéficier de ce fonds ?

Madame Géraldine BUTI.- Depuis la création en 2014, le fonds d'initiative, c'est 10 000 euros par an qui peuvent être distribués. Nous donnons maximum 2 000 euros par projet. Le Comité est composé d'élus et de représentants du Conseil de quartier. Effectivement, nous avons trois dossiers cette fois-ci, mais un projet n'a pas été validé, car en fait, il ne tenait pas du tout compte de tout ce qui est développement durable, etc. Nous avons donc décidé de ne pas attribuer de subvention à cette nouvelle association.

Monsieur le MAIRE.- Sur l'information, nous avons fait plusieurs fois de l'information dans le magazine, et toute association est habilitée à déposer un dossier.

Madame Géraldine BUTI.- Oui, que ce soit une association culturelle ou une association sportive, et nous ne pouvons pas donner plus de deux fois la subvention pour un même projet.

Monsieur le MAIRE.- Mais par contre, peut-être que cela nécessitera, dans le magazine de la Ville, de faire encore une information, pour informer encore plus de monde puisque vous avez posé la question. Très bien

Madame Laurence LEY.- Merci beaucoup.

Monsieur le MAIRE.- S'il n'y a pas d'autre question, nous passons au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Monsieur le MAIRE. - Monsieur QUÉRÉ.

N°13 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « FILIÈRES EN COMMUN : DES COMMUNS AU SERVICE DE LA RETERRITORIALISATION DES FILIÈRES » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Thierry QUÉRÉ

Monsieur Thierry QUÉRÉ procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Très bien. Merci pour cette orientation. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Nous passons au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

VILLE OPÉRATIONNELLE

N° 14 – SORTIE D'INVENTAIRE ET MISE À LA RÉFORME DE DIVERS MATÉRIELS EN VUE DE LEUR CESSION GRATUITE AU LYCÉE LES ALPILLES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur : Monsieur Thierry QUÉRÉ

Monsieur Thierry QUÉRÉ procède à la lecture du rapport.

Monsieur Thierry QUÉRÉ. - Je vous laisse découvrir les différents véhicules proposés.

Monsieur le MAIRE. - Merci beaucoup. Zéro déchet, zéro gaspillage ! C'est parfait. Y a-t-il des interventions ? Il n'y a pas d'intervention. Nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Monsieur le MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Merci pour le lycée des Alpilles.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le renouveau pour Miramas»
+ 1 «MonsieurNicolas-FranckCHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Monsieur le MAIRE.- Monsieur Olivier JULIEN, vous avez une série de « Schtroumpfs ». Pardon, de délibérations. Excusez-moi. J'étais en train de penser à autre chose.

VILLE DURABLE

N° 15 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE SUR LE SITE DE LA GARE ET SECTEURS CONNEXES D'AMÉNAGEMENT, ENTRE LA COMMUNE, LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET L'EPF PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- La délibération porte sur les interventions foncières sur le site de la gare et sur les secteurs connexes. Donc, si nous allons dans le document annexe, pratiquement à la fin de la seconde page, vous développez effectivement : place Jourdan, passerelle SNCF, pôle Gare avec le Pôle d'échange multimodal, avec un espace

urbain de 2 160 mètres carrés, et Sud Lac, à Saint-Suspi : « *création d'un quartier urbain à vocation résidentielle (315 logements environ) 18 165 mètres carrés* ». Ce n'est pas tout à fait connexe avec le pôle Gare, de mon point de vue, mais nous voulons vous interpeller sur ce choix. Ce n'est pas tant le choix du site, bien que je précise que cet espace-là est la voie d'accès des Miramasséens. Comme je suis locataire là, je les vois passer tous les jours, les familles, de plus en plus nombreuses, qui s'en vont vers le poumon vert de la Commune par le chemin du Crès.

Monsieur le MAIRE.- Ce n'est pas celui-là. C'est derrière le lycée.

Monsieur Olivier JULIEN.- Ce dont vous parlez, on l'appelle « le Mourre Blanc ». Cel n'est pas du même côté.

Monsieur le MAIRE.- C'est derrière le lycée, avec l'internat et la route pour rejoindre.

Monsieur Gérard GÉRON.- D'accord. C'est donc une erreur de ma part.

Monsieur le MAIRE.- Non, non, mais c'est normal. C'est normal.

Monsieur Gérard GÉRON.- Mais par contre, nous ne voterons pas cette délibération.

Monsieur le MAIRE.- D'accord.

Monsieur Gérard GÉRON.- Notre point de vue est le suivant : la Ville se densifie dans des proportions qui nous semblent dangereuses. Nous comprenons bien qu'il y a nécessité, parce que la gare de Miramas est un élément important, y compris pour les habitants des communes voisines et qu'évidemment, la volonté de tout le monde est de faire en sorte que les gens utilisent plutôt les transports en commun que leur voiture pour aller travailler – c'est mon cas, et c'est bien pratique – et que, de ce point de vue, Miramas peut être une ville attrayante. Sauf qu'il faut écouter les Miramasséens. Quelles que soient leurs opinions politiques, les Miramasséens disent : « Il faut arrêter de construire, il faut arrêter de bétonner, et de faire pousser des immeubles ». Bien.

Il y a une inquiétude là-dessus, et au-delà de l'inquiétude à voir pousser des bâtiments, le constat que nous faisons, avec Laurence LEY, c'est qu'il est de plus en plus difficile d'y circuler, d'y stationner et, finalement, le caractère agréable de vivre et de circuler, notamment dans le centre-ville de Miramas devient de plus en plus caduc.

Autre élément : Gérald GUILLEMONT a bien précisé tout à l'heure – vous aussi, Monsieur le Maire – que nous allons arriver dans des périodes économiquement et financièrement plutôt complexes. Plus nous accueillons d'habitants avec du logement supplémentaire à Miramas, et plus nous aurons besoin de construire des crèches, des écoles,

et d'autres équipements qui vont quand même avoir un impact sur les finances communales. Alors, certes, cela veut dire aussi des habitants – espérons-le – qui aient les moyens de contribuer, et de participer à l'économie locale. Nous, nous pensons que nous avons passé le point de bascule, c'est-à-dire que – je vais le dire comme cela – : pouvons-nous sérieusement, en toute tranquillité et sérénité passer à plus de 27 000 habitants ? Notre point de vue, c'est que ce n'est pas possible. Nous sommes, déjà allés trop loin. C'est ce que disent les Miramasséens au quotidien. Ils parlent de ces difficultés de vie dans la Ville.

Après, le sport, tout cela, cela devient presque annexe, bien que ce soit important parce qu'il faudra aussi des équipements. Avons-nous suffisamment de crèches ? Avons-nous suffisamment de places dans les centres aérés, par exemple ? Ce sont donc des questions que nous posons, que nous avons, et nous pensons qu'il est légitime de vous les poser ce soir.

Monsieur le MAIRE.- Alors, écoutez, de toute façon il est légitime de poser toutes les questions, je vous rassure, mais je voudrais faire deux ou trois petites remarques. La première : n'oubliez jamais que ceux qui nous demandent de loger à Miramas sont, pour beaucoup, des enfants de la ville de Miramas. Les familles se développent. Ils se marient, ils ont des enfants, ils veulent construire leur logement, et si j'écoutais tous les Miramasséens, nous construirions beaucoup de maisons en bande parce que tout le monde veut avoir sa « petite maison dans la prairie », mais nous, nous avons fait le choix inverse puisque nous avons bloqué, à l'urbanisme, une grande partie de ce que nous appelons tous le « poumon vert ». Nous sommes donc obligés, dans un espace plus restreint, de pouvoir offrir aux Miramasséens et aux Miramasséennes de quoi se loger.

Je viens maintenant à la question suivante. Il faut, dans cette convention, séparer deux choses : une première sur laquelle je pense que nous pouvons être d'accord. Il vaut mieux que ce soit la puissance publique qui détienne des terrains pour la construction que de laisser aux privés, suite à la Loi ALUR (Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), il y a quelques années, qui a fait « péter » le COS (coefficient d'occupation des sols), construire tout seul. Vous me dites : « Entendez les Miramasséens ». Je les ai tellement entendus que même avant que certains ne créent des associations, nous avons déjà agi avec Olivier JULIEN sur des propriétaires qui étaient dans leurs droits, car je vous rappelle que, dans la Constitution, le propriétaire lié à un PLU (plan local d'urbanisme) qui a des terrains à construire peut construire. Nous, nous avons agi, notamment à Bauquières, ou d'autres, pour essayer de réduire cela parce que les volumes nous paraissaient trop grands. Nous avons des armes, mais quelquefois, nous n'avons pas toutes les armes.

Il vaut donc mieux – et là, l'avantage de l'utilisation de l'Établissement Public Foncier qui est financé sur les droits de mutation au niveau régional et de l'ensemble des départements –, utiliser la puissance publique pour maîtriser ces terrains et savoir ce que nous allons y faire. Moi, cela me paraît beaucoup plus important.

Le deuxième sujet, c'est celui de la circulation. Il est vrai qu'en ce moment, c'est un peu compliqué. Il n'y a pas besoin de me le dire, on me le dit tous les jours, mais justement, c'est compliqué pour deux raisons. La première est qu'il y a eu une conjonction de travaux dont l'un est totalement indépendant de notre choix puisque sur le chemin de la Péronne, qui est un grand chemin qui est capable de véhiculer beaucoup de voitures pour passer derrière – pour ceux qui ne le savent pas –, longeant la cité SNCF pour rejoindre Calameau et rejoindre le chemin de Moulin, malheureusement, les canalisations d'eaux usées ont explosé. Il se trouve qu'ils l'ont fermé, et tout s'est reporté sur Aubanel. Oui, mais à Aubanel, notre choix, en termes de développement durable – on peut ne pas être d'accord –, c'est de réduire les voies, c'est-à-dire de moins laisser la possibilité d'élargir des voies pour qu'il y ait plus de voitures. C'est l'inverse que nous sommes en train de faire. En sus, il y a eu d'autres travaux qui ont été faits et là, effectivement, je vous l'accorde, cela fait à peu près deux mois et demi que tout le monde a beaucoup de difficultés à circuler parce que tout s'est reporté, à ce moment-là, sur Aubanel et donc, forcément, cela a envahi le centre-ville, là où les gens qui allaient à Entressen, là où les gens qui vont à Taussane-le Cougnil, là où les gens qui vont à Saint-Chamas passaient plutôt par derrière et par le chemin de la Péronne. Ils se sont tous reportés.

Ensuite, pour éviter la circulation, il faut développer le transport collectif. Arrivent bientôt les travaux du BHNS (bus à haut niveau de service) sur Miramas qui vont nous permettre d'accélérer en plus les fréquences des bus sur des sites où ils pourront passer au feu rouge avant les autres. Cela va donc nous permettre de transporter des gens. Je rajoute à cela – autre problème de circulation qui va avoir lieu – le plan Vélo que nous avons arrêté et qui devrait se faire financer l'année prochaine pour commencer à y travailler.

Alors, sur la question de la densité, puisque c'est la question que vous nous posez, dans la densité, ce n'est pas forcément la hauteur. C'est aussi la forme architecturale, géographique, spatiale, de ce que nous voulons faire. En l'occurrence, nous avons décidé que le prochain sujet que nous aurons avec Olivier JULIEN, ce sera le toilettage du PLU et notamment sur un certain nombre de secteurs à villas ou au centre-ville sur lesquels nous allons travailler à la fois sur les hauteurs, et à la fois sur les espaces puisque nous avons déjà fait évoluer les choses puisque nous avons augmenté – pour éviter une certaine densité –, ce que l'on appelle la « végétalisation », c'est-à-dire que vous avez une parcelle de 1 000 mètres

carrés pour construire (ou 2 000 mètres carrés pour construire) et, dans certains secteurs, cela va jusqu'à 15 à 25 % de végétalisation.

Et nous avons ajouté, pour limiter cette densité, la gestion de l'eau pluviale sur la parcelle, ce qui réduit évidemment la capacité de construction. Donc, nous ne sommes pas très loin de porter les mêmes attentions que vous.

Les Miramasséens ont tout de même tranché cela à travers l'élection d'il y a un an sur le plan de l'orientation générale. Nous, nous pensons que les familles de Miramas ont des enfants, et c'est une chance pour la Ville. Il faut aussi les loger ! Il y a aussi des Miramasséens qui étaient peut-être partis et qui reviennent. Il y a aussi des gens qui sont au pourtour, et qui viennent acheter, pour se rapprocher de leur famille, etc.

La proposition que nous avons devant nous, et nous en avons parlé avec l'ensemble des élus ici, c'est que nous allons faire des propositions d'organisation dans les mois qui viennent. Laissez-nous un peu le temps de travailler pour essayer de travailler vraiment « à la dentelle », c'est-à-dire secteur par secteur, parcelle par parcelle pour voir comment nous pouvons mieux maîtriser ces aspects-là qui sont liés à une loi qui a été votée et qui s'appelle la Loi ALUR, et qui a fait exploser ce que nous appelions avant le COS, c'est-à-dire le coefficient d'occupation des sols.

Je ne pense pas que nous puissions dire qu'à 27 000 ou à 30 000 habitants, cela devient dangereux. Je pense qu'il y a une harmonie à avoir. Le seul choix que nous sommes en train de voir, c'est que nous avons contraint volontairement le développement de la Ville. Nous avons bloqué à l'est, et nous continuons de bloquer à l'est. Nous avons acheté des terrains autour du vieux Miramas, nous sommes en train de regarder d'autres zones, nous avons travaillé avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) sur les zones bleues et les zones vertes. Il y a quand même beaucoup de choses que nous avons bloquées. Quand vous avez un propriétaire, évidemment, il vient vous voir en vous disant : « Moi, je veux réaliser mon terrain ». Alors, il y a des gens qui vendent des villas, mais il y a d'autres gens qui divisent leur parcelle pour en mettre deux, et puis il y a des gens qui voient arriver un agent immobilier qui est en train de leur dire que cela vaut 3 milliards d'euros, et là, tout à coup, il dit : « cela vaut 3 milliards d'euros, je vous laisse les clés », un peu comme dans le film *Le Jouet* : on te laisse les clés, on se lève de table, on s'en va et on laisse les vêtements. C'est là où nous intervenons, et nous ne cessons de le faire, pour essayer, justement, de contraindre ces aspects-là, mais c'est un vrai sujet sur lequel nous travaillons, soyez-en assuré.

En l'occurrence, c'est un contrat entre nous et l'EPFR (Établissement Public Foncier Régional) soutenu par la Métropole. Cela permet – et je pense que vous y serez

attentifs – à la puissance publique qu'est la Collectivité, c'est-à-dire la Ville, de décider *in fine* de ce qu'elle va y faire. Notre analyse, c'est qu'il y a tellement de demandes de logements sur la Ville (il y a 500 demandes de logement), et je vous rappelle que notre territoire finance, y compris l'accession à la propriété, je vous rappelle que nous avons développé l'accession sociale, que nous avons développé, aussi, l'aide aux primo acheteurs sans parler de ce qui est fait par notre CT5 qui a lui-même un certain nombre de règles qui permettent la constructibilité.

Maintenant, il y a toujours une chose que je dis à tous les conseils de quartier, à chaque fois que nous reprendrons nos dialogues : il y a 50 ans, ceux qui étaient à la ville de Miramas ne voyaient que la campagne après l'église, et les terrains de Fontlongue et, au fur et à mesure, tout s'est construit. Dans les années 70, le plan d'habitation qui a été fait sur les quartiers nord s'est fait sur des terres agricoles, et cette ville lutte, et elle luttera encore, après nous, d'ailleurs – nous n'allons pas avoir les chevilles qui gonflent –, mais par contre, nous avons pris deux ou trois choix qui, de mon point de vue, sont de vraies orientations différentes, sur lesquelles nous renforçons la protection naturelle, nous reverdissons, et nous reviendrons devant vous présenter un certain nombre de choix. Deuxièmement, nous essayons de contraindre un peu plus les permis sur lesquels nous voulons un équilibre. Là où il y a des villas, nous ne mettons pas d'immeubles de 10 étages, là où il y a des immeubles, nous essayons d'équilibrer.

Après, il y a des gens qui sont dans leur droit, et je le dis pour un dossier notamment qui est arrivé : une fois que la personne remplit les conditions du PLU actuel – pas celui que nous allons retravailler bientôt –, eh bien elle a des droits et moi, je peux m'y opposer, mais uniquement sur certains éléments – Madame la nouvelle Directrice est là – qui sont liés à l'environnement, qui sont liés au nombre de voitures, etc. sur lesquels nous jouons, mais après, la personne est en toute liberté.

Vous savez, il y a beaucoup de propriétaires terriens, dans notre ville, quelquefois même, il y a des patrimoines qui sont détenus par quelques familles. Ce n'est pas énorme. Là où nous travaillons énormément, c'est sur le centre-ville, sur lequel les achats que nous sommes en train de faire, pour la Halle des marchés couverts, notamment, que nous voulons bio, sur les places de parking qui manquent partout. Vous connaissez cette histoire. Il y a encore 50 ans, il y avait 1,2 voiture par famille. Aujourd'hui, nous en avons 2,9 ! J'espère que cela va redescendre, et les demandes qui sont faites autour du pôle modal, ce pour quoi nous nous sommes lancés en 2017, c'est parce que nous pensons que la proximité de la gare est un atout pour la Ville parce que la gare est consubstantielle à la création de la Ville nouvelle et, deuxièmement, cela nous permettra, là aussi, d'éviter un nombre de voitures trop important.

Nous sommes donc comme vous. Nous sommes dessus. Nous entendons. Nous entendons aussi ceux qui demandent évidemment à jouer leurs responsabilités et leurs droits, mais nous sommes en train de travailler avec Olivier JULIEN et les équipes sur l'avenir, et l'avenir, c'est dans six mois – est-ce bien cela ? – par rapport à la fin des modifications de PLU et au renouveau du PLU, avec cette règle très compliquée pour nous d'essayer de faire en sorte que ces règles ne soient pas de nature à changer le PLU. Sinon, nous devons attendre le PLUi, c'est-à-dire le plan local d'urbanisme intercommunal, c'est-à-dire le Métropolitain qui, lui, va mettre quatre à cinq ans ! Nous allons donc trouver des solutions. Est-ce bien cela, Olivier ?

Monsieur Olivier JULIEN.- Exactement.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Je vous en prie.

Monsieur Gérard GÉRON.- Que nous soyons clairs, nous avons bien conscience – je suis bien placé pour le savoir – que vous devez effectivement prendre en compte le fait qu'il y a des appétits privés.

Monsieur le MAIRE.- C'est sûr !

Monsieur Gérard GÉRON.- Et que les promoteurs immobiliers ont largement compris qu'évidemment, lorsqu'on arrive presque – en espérant que ce soit le plus loin possible – à la fin de sa vie, si on vend le terrain à Bouygues, Vinci ou autre, et que l'on empoche 2 millions d'euros et que l'on va le donner à ses enfants, on est bien content. Il se passe cela, aussi. Nous avons donc bien conscience de cela.

En même temps, je partage avec Laurence LEY ce que vous venez de dire sur l'intérêt d'avoir des établissements publics, et une volonté publique d'avoir la maîtrise foncière, mais cela étant dit, avec de la maîtrise foncière, nous n'avons pas obligation à construire. C'est cela que je veux dire.

Monsieur le MAIRE.- Oui.

Monsieur Gérard GÉRON.- Parce que, quand même – c'est vous qui venez de le dire –, il y a 2,9 voitures par famille (j'allais dire 3), mais la résidence de 315 logements, ce sont 1 000 véhicules ! Je ne sais pas si mon raisonnement est trop basique, mais je veux bien qu'en ce moment, il y ait des travaux. Oui. C'est incontestable, mais au-delà de cela, cela ne date pas d'aujourd'hui, ces difficultés. Nous voyons bien que, sur la grande dimension, c'est une trajectoire qui a été prise par la Ville. Je vais être clair, je ne dis pas qu'il s'agit de la responsabilité de la Municipalité actuelle.

Monsieur le MAIRE.- En partie, oui.

Monsieur Gérard GÉRON.- Moi, je discute de tout cela avec Georges THORRAND. Il est vrai qu'à une époque, quand ils ont fait, dans les années 1980, il y

avait un POS (Plan d'Occupation des Sols) qui était une prévision à 30 000 habitants, mais on pensait les choses autrement, à cette époque. Nous sommes obligés de les raisonner différemment maintenant. Donc, nous, nous persistons là-dessus. Nous pensons que nous avons passé un point de bascule, et qu'il faut savoir s'arrêter. C'est compliqué, je suis d'accord avec vous.

Monsieur le MAIRE.- Nous n'allons pas reprendre ce débat-là, mais dire que nous devons nous arrêter... Une ville ne s'arrêtera pas. Tout à l'heure, vous disiez qu'il y avait des appétits des promoteurs. Bien sûr, le promoteur, en France, il a un visage très profond, mais le premier qui vient, ce n'est pas le promoteur, c'est le propriétaire. C'est le propriétaire qui vient au service Urbanisme pour voir ce qu'il peut faire. Ce n'est pas le promoteur. Le promoteur n'arrive qu'après, et donc, ce sont bien les propriétaires de la Ville, c'est-à-dire ceux qui possèdent un bien ou un terrain qui sont à l'origine de ces demandes, et ce sont des Miramasséens et des citoyens de notre ville. Il y a donc – j'allais dire « subtil » – un équilibre, comme dans toute chose. Il y a un équilibre à trouver selon lequel nous avons besoin de rénover, nous avons besoin de développer du logement pour les Miramasséens, et il y a aussi une nécessité pour nous de renouveler, à la fois la qualité urbaine, et en même temps de la faire évoluer. Cette ville n'a cessé d'évoluer, comme toutes les villes dans le monde en fonction d'eux. On ne peut pas figer une ville parce qu'elle avance sans nous. Par contre, il y a des choses que nous pouvons corriger. Cela s'appelle le PLU, et c'est là-dessus que nous sommes en train de travailler pour essayer de trouver des règles de gestion qui contraignent, soit sur le plan environnemental, soit sur le plan de la hauteur, soit sur le plan de la densité.

La plupart des programmes qui ont été construits sur la Ville sont des équipements privés, soit d'accession privée, soit privés au sens « achat privé ». Nous n'avons pas développé le logement social. Nous allons juste refaire les logements sociaux – pas nous, mais 13 Habitat – qui étaient faits sur La Carraire. La seule question pour nous, et encore, dans ce projet, il y a du logement (de l'accession) social, il y a du PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et du PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Donc, pour conclure, pour ne pas être trop long, la puissance publique, quand elle se met à acheter, il y a aussi une règle, c'est que si vous vous mettez à acheter un terrain qui vaut X millions, à un moment donné, soit vous décidez d'en faire un parc à X millions, mais il faut avoir les « ronds » pour le faire, et l'Établissement public foncier, ce n'est pas, « je rase gratis ». C'est : ils viennent sur des projets. Alors après, nous, nous préférons avoir accès à ces projets, pour essayer de lutter justement pour pouvoir les modifier, que d'attendre que le privé fasse ses projets. C'est à peu près le choix que nous faisons avec l'EPFR.

Donc voilà, mais c'est une vraie discussion que nous aurons dans les mois et années qui viennent, et nous aurons à faire, y compris des propositions puisque nous revoterons des modifications au PLU que nous viendrons évidemment faire et, pour tout vous dire, nous serons aussi à même – et nous y pensons avec Olivier JULIEN, et nous le travaillons beaucoup avec les conseils de quartier – d'aller un peu plus loin dans la concertation de la mise en place du prochain PLU.

En l'absence de commentaire supplémentaire, il est à présent procédé au vote.

Monsieur le Maire. - Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a deux abstentions.

VOTE

POUR: 30

(30 «Pour Miramas»)

CONTRE: 2

(2 «Miramas avec vous»)

ABSTENTIONS: 3

(2 «Le Renouveau pour Miramas» + 1«Nicolas-Franck CHALENDAR»)

**N° 16 – RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 20-2021 DU 3 FÉVRIER 2021 PORTANT
CESSION À TITRE ONÉREUX DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AW N° 90 SISE
CHEMIN DE GAROUVIN AU PROFIT DES CONSORTS RAYMOND BERNARD ET DUSSAC
BÉATRICE**

Rapporteur: Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Merci. Il n'y a pas de question particulière. Si.
Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON. - Ce n'est pas une question. C'était juste pour vous dire que nous nous sommes un peu endormis tout à l'heure, dans le débat. Nous avons été clairs, nous votions contre la délibération.

Monsieur le MAIRE.- Ah pardon. Je pensais que c'était assez logique, finalement, de réagir par réflexe. Nous corrigerons au Conseil municipal, et nous aurons ce débat sur la bétonisation, vu tout ce que nous sommes en train de préparer.

Monsieur Olivier JULIEN.- Nous sommes sur la 16. Pouvons-nous voter la 16 ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Monsieur le Maire.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «LeRenouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**N° 17 –CESSION À TITRE ONÉREUX DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AW
N° 90P SISE CHEMIN DE GAROUVIN AU PROFIT DES CONSORTS RAYMOND BERNARD
ET DUSSAC BÉATRICE dossier page 179**

Rapporteur : Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. – Très bien, nous régularisons, merci.

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres commentaires ? Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 18 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL « DSIL EXCEPTIONNELLE » – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS – PLAN DE RELANCE 2021 CONCERNANT LA SALLE CULTURELLE PIERRE TRISTANI

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Il n'y a pas de commentaire particulier. Nous passons au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Monsieur le MAIRE.- Tout le monde devrait donner. Nous sommes d'accord.

N° 19 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS MÉTROPOLITAINS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 POUR LE FINANCEMENT DE PLUSIEURS ÉQUIPEMENTS – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 244-2020 DU 16 DÉCEMBRE 2020

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Et cela, ce devra être fait avant le 1^{er} octobre prochain.

Monsieur Christian PEYRO.- Factures payées avant le 1^{er} octobre prochain.

Monsieur le MAIRE.- Oui, tout cela devra être fait et payé avant le 1^{er} octobre prochain. Vous avez du travail cet été, Monsieur PEYRO.

Monsieur Christian PEYRO.- Oui, il faut absolument que ce soit fait...

Monsieur le MAIRE.- Bien. Sur toutes ces demandes, vous avez compris que nous nous sommes adaptés par rapport à la situation. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaires. Nous passons au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**N° 20 – MISSIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU
PROJET DE RÉHABILITATION DU PÔLE LA CARRAIRE – AUTORISATION DE SIGNER
L'AVENANT N° 1 AU MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Il n'y a pas de question. Nous passons au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Monsieur le MAIRE.- Question 21. Je crois qu'il n'y a que l'opposition qui... Les avez-vous lues, sur votre ordinateur, les 1 500 pages ?

Monsieur Gérard GERON.- Oui.

**N° 21 – CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE À MIRAMAS
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DE LA MAILLE 1 –
APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE
PRÉVISIONNELLE – LANCEMENT DU CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
SUR « ESQUISSE + »**

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Le montant des indemnités – je rassure Madame Laurence LEY –, c'est pour les formations professionnelles. Ce n'est pas pour les autres, là. Pour eux, nous sommes à zéro. OK.

Bien. Y a-t-il des commentaires ? C'est le début du commencement. Monsieur Gérard GERON ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Oui, alors, essentiellement, évidemment, sur la construction d'écoles, il n'y a aucune difficulté. Sur le suivi du dossier, notamment, je voudrais vous faire part de deux expériences à ce titre que j'ai eues dans ma vie. La première : j'étais jeune enseignant dans le Val-d'Oise, et je travaillais dans un secteur dans lequel j'avais un certain nombre d'affinités avec une municipalité qui m'avait proposé d'être dans le jury de sélection d'un gymnase. Je trouvais cela intéressant, de consulter des professionnels, et puis quand il a fallu délibérer, on m'a dit, en rentrant dans la salle, pour quel projet il fallait que je vote. Cela m'avait un peu surpris. C'est comme cela, mais les choses se sont faites tout à fait légalement puisqu'il y a eu un vote. Pas de souci.

Deuxième expérience en 2010 à Miramas : il s'agit de la reconstruction de l'école Paul Cézanne, de son gymnase et de la piscine. Le projet que nous avons, à l'époque, c'était de redonner de la vie dans le quartier de la Maille 2 en y construisant des équipements qui, notamment, amènent les populations extérieures à ce quartier à la fréquenter. L'idée est donc évidemment de construire une école qui corresponde aux besoins actuels, et qui se projette dans l'avenir, en termes d'organisation d'espace et des équipements et, pour les équipements

sportifs, qu'ils soient dédiés aux personnes qui n'ont jamais accès à des équipements sportifs adaptés. Ce que l'on appelle une « personne à mobilité réduite ». En gros, par exemple, pour une piscine, ce sont les bébés nageurs, les écoles maternelles, les troisièmes et quatrièmes âges, les personnes handicapées qui, par exemple, ont besoin d'une eau plus chaude, et qui ont besoin d'une piscine. Quand on fait une classe de maternelle, une école maternelle, on ne la construit pas comme un lycée, et même pas comme une école élémentaire. Il y a donc des aménagements spécifiques qui sont nécessaires.

À cette époque, la maîtrise de l'opération revient au SAN, et le président du SAN m'avait demandé de constituer une commission de préflexion pour le jury, et de la présider pour avancer sur ce dossier, et faire des propositions. J'ai donc eu un certain nombre de réunions. J'avais proposé au président du SAN que, dans cette commission, il y ait Maryse RODDES, évidemment puisqu'elle était déléguée aux affaires scolaires – le représentant de l'OMS, le service des sports, l'aménageur, les personnes qui nettoient les installations, le technicien de la piscine, le directeur de l'école. Il y avait je ne sais plus combien de personnes, Maryse, mais cela faisait un certain nombre. Nous avons donc travaillé sur ces deux équipements et, au terme de la procédure, il y avait donc – comme là – quatre projets. Il ne s'agissait que de donner un avis, et non pas de délibérer. Nous avons procédé à bulletin secret pour classer les quatre projets par ordre préférentiel. Un projet est arrivé en tête unanimement, et un projet est arrivé en dernière position.

Monsieur le MAIRE. - Avais-tu voté à bulletin secret, Maryse ?

Monsieur Gérard GÉRON. - Oui. Un projet est arrivé en dernière position. Le jury, dont nous n'étions pas membres, évidemment, a procédé, pour des raisons qui le regardent – et c'est tout à fait légal – au choix du quatrième projet. Le constat que je fais, c'est que s'il avait été placé en quatrième position, c'est parce qu'il ne correspondait pas suffisamment, nous semblait-il, à la commande initiale.

Je passe sur le déroulement depuis. Ma question est donc la suivante : je n'ai aucun doute sur la volonté des membres de la Commission qui sont ici proposés pour faire le meilleur choix qui soit sur l'un des quatre projets terminaux qui seront présentés en termes de plan et de maquette, mais moi, je souhaite qu'il soit tiré des enseignements de cette expérience précédente parce que, franchement, je vais donner un exemple : quand on est enseignant en maternelle, et que l'on veut faire travailler les classes de maternelle, il est quand même plus facile de dire à un petit de maternelle : « Tu vas à l'espace jaune, à l'espace rouge, au vert et au bleu ». Cela a du sens, mais si nous construisons un équipement nautique en disant qu'il est fait pour des personnes particulières, en faisant simplement une piscine olympique en modèle

réduit, et que le carrelage, alors que l'on a demandé à ce qu'il soit différencié d'autres équipements, cela n'est pas fait, l'équipement, ensuite, est là pour plusieurs dizaines d'années, et les gens devront travailler avec.

Je souhaite donc qu'il soit tiré des enseignements de cette expérience. Maintenant, je crois qu'il y aura des élus de l'opposition dans le jury puisqu'il y a des membres de la Commission d'appel d'offres, ce que vient de me confirmer Monsieur Romain TONUSSI. Maintenant, je vous fais cette proposition : nous, nous voulons bien avoir un représentant à titre consultatif.

Monsieur le MAIRE.- *S'adressant à Madame Maryse RODDE* : veux-tu dire un mot ?

Madame Maryse RODDE.- Non, pas du tout. Effectivement, si mes souvenirs sont bons, Gérard – parce que cela fait un peu plus de 10 ans pour ne pas dire 12, n'est-ce pas ? –, il y avait des collègues (quatre collègues) qui étaient présents pour choisir, en fait, l'école qui était souhaitée sur la Ville. À l'époque, il y avait des pastilles, comme en maternelle, vois-tu ? Des pastilles vertes, des pastilles jaunes, bleues, rouges. Effectivement, le collège dont je faisais partie n'avait pas choisi cette construction parce que nous avons choisi une construction beaucoup plus simple. Sauf que je dirais que, dans le collège dont je faisais partie, il y avait des enseignants, pour ne pas dire des conseillers pédagogiques qui, eux, étaient pour cette construction-là. Et je pense que, quand la décision a été prise, eh bien tout le monde a penché pour ce côté-là. Tout simplement. Voilà.

Monsieur le MAIRE.- Bon. Je ne voudrais pas qu'il y ait un troisième épisode désastreux. Il est prévu, par le Code la présence d'élus d'opposition. Vous ne nous en voudrez pas d'avoir fait en sorte que... Il y a deux sujets. Il y a ce que l'on appelle l'effet « cliquet » : plus on ouvre, dans certains collèges prévus par le Code, plus on est obligé d'aller chercher des professionnels du milieu du bâtiment, etc. Nous étions donc limités parce que, sinon, nous allions sortir à 20 ou 30 personnes, et là, c'était compliqué.

Ensuite, nous avons été chercher deux choses : le président du Conseil de quartier – cela nous paraissait intéressant – et surtout – d'ailleurs, ce n'est pas un président, c'est une présidente –, la présidente du Conseil citoyen qui a travaillé avec nous à la programmation dans le dossier ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) – vous n'avez pas idée de ce dossier-là –, et les enseignants, peut-être à la différence de la dernière fois, un économiste a travaillé sur ce dossier avec l'ensemble de l'Éduc'nat' (Education nationale) et de l'équipe Projet de la Ville puisque, vous avez bien compris, à la différence de l'autre projet, c'est nous qui le faisons.

Après, chacun a appris. Et donc, les enseignants ont travaillé avec nous sur ce que l'on appelle, non pas les projets, mais le « programmiste ». Donc, après la forme architecturale, on apprend tous les jours, mais ce que l'on apprend surtout, c'est que vous avez des entreprises du BTP qui, un jour, peuvent aussi vous poser problème dans la réalisation. Pas forcément l'architecte, pas forcément le maître d'œuvre, mais quelquefois dans l'exécution, et c'est là que les problèmes arrivent.

Donc, nous vous proposons de lancer l'opération parce qu'il faut que, maintenant, les choses se préparent. Nous avons vu, tout à l'heure, les financements. Nous avons vu, tout à l'heure, les demandes de financement complémentaire, et il y en aura d'autres. Concernant le lieu, je crois que tout le monde s'accordera à dire que c'est un très bon lieu à côté des espaces sportifs.

C'est toujours une bonne chose, et nous maintenons la proposition générale parce que je n'ai plus le temps de pouvoir faire autrement.

Puisque les interventions ont eu lieu, nous passons au vote.

En l'absence de commentaire supplémentaire, est à présent procédé au vote.

Monsieur le Maire.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Monsieur le MAIRE.- Question n° 22, Monsieur Gérald GUILLEMONT. Ah oui, c'est très important, ça.

N° 22 – LANCEMENT D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE PRÉPARATION CULINAIRE À MIRAMAS – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ÉTUDE, ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LA SPL SENS URBAIN – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Sommes-nous tous d'accord ? Oui, une question, Monsieur Gérard GERON, ou une intervention ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Non, c'est un avis, ou du moins des félicitations. En 2008, dans notre programme électoral, il y avait marqué : « Priorité des priorités ; construction d'une cuisine centrale ».

Monsieur le MAIRE.- Eh oui... Tout arrive !

Monsieur Gérard GÉRON.- Nous l'appelions comme cela. Donc, « tout vient à point à qui sait attendre ».

Monsieur le MAIRE.- C'est peut-être parce que vous êtes parti en 2010. Non, je plaisante.

Monsieur Gérard GÉRON.- Moi, je ne suis pas parti, on m'a mis dehors, ce n'est pas pareil. Ce que je veux dire, c'est que je suis intéressé. Alors, évidemment, nous sommes bien d'accord avec cela. Par contre, je suis très intéressé par l'étude qui est faite – et nous verrons bien ce que cela donne – sur le fait que ce soit un outil partagé, donc sur la question de la manière dont cela va fonctionner. Sur la finalité, nous sommes bien d'accord, il n'y a pas de souci là-dessus. Nous avons signé un même document pendant la campagne électorale en termes de charte de transition.

Monsieur le MAIRE.- Non, non, non. Nous n'avons pas tout signé de la même façon ! Il y a des choses que vous avez signées...

Monsieur Gérard GÉRON.- Nous en avons signé beaucoup plus que vous.

Monsieur le MAIRE.- Eh bien oui. Quand on est fort en gestion, on peut !

Monsieur Gérard GÉRON.- Non, je trouve que c'est un bon choix politique pour la Commune.

Monsieur le MAIRE.- Mais nous reviendrons devant le Conseil municipal, de toute façon, là-dessus. Ce n'est pas cher, et je pense que cela correspond d'ailleurs, et vous verrez la cohérence de notre action puisque vous avez vu qu'avant, vous avez voté une délibération sur l'implantation de l'agriculture et des agriculteurs sur notre ville pour produire.

Bien. Nous passons au vote.

En l'absence de commentaire supplémentaire, il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 «Pour Miramas» + 2 «Le Renouveau pour Miramas»
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR» + 2 «Miramas avec vous»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS

Monsieur le MAIRE.- Vous avez la liste des décisions. Je ne veux pas faire trop tard.

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période du 06 janvier au 23 février 2021.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE.- Vous avez la liste des marchés. Je salue toujours ceux qui nous font les marchés publics parce que, heureusement que cela marche bien. Il y a donc un tas de trucs, mais vous voyez que c'est globalement que pour nos bâtiments : électricité, courants forts, courants faibles, chauffage, visiophones dans les écoles demandés par les directions de coordination et de gestion de la sécurité, entre autres, et de la peinture, etc. Vous avez tout en toute transparence, et je remercie la Commission des marchés dans laquelle siègent certains d'entre vous, mais pas moi, et notamment son président.

Merci aux services aussi.

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- Nous avons terminé le Conseil municipal. Je pense que nous allons peut-être échapper à ce week-end, même si les taux sont en train de monter dans

Nous avons épuisé l'ordre du jour, je vous remercie. Bonne soirée à tous, soyez prudents et, si vous voyez des policiers, n'oubliez pas votre convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Monsieur le MAIRE

Frédéric VIGOUROUX



La Secrétaire de séance

Laëtitia DEFFOBIS

